



HONORAIRES 2019

Honoraire de vente

Prix de vente	Valeur
<35 000€	3 500€
35 001€ – 50 000€	4 500€
50 001€ – 70 000€	5 500€
70 001€ – 90 000€	6 500€
90 001€ – 110 000€	7 000€
110 001€ – 130 000€	7 500€
130 001€ – 150 000€	8 000€
150 001€ – 170 000€	8 500€
170 001€-190 000€	9 000€
190 001€-199 999€	9 500€
>200 000€	5%

Honoraire de location (décret du 1er août 2014)

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 Juillet 1989 Art 5)

Honoraires de constitution et rédaction d'état des lieux :3€/m2 habitable

Honoraires relatifs aux visites, constitution du dossier, rédaction de bail :

-Studio et T1 :

Forfait de 150€ T.T.C. exigible à la signature du bail

-T2 :

Forfait de 280€ T.T.C. exigible à la signature du bail

-T3 :

Forfait de 360€ T.T.C. exigible à la signature du bail

-T4 :

Forfait de 420€ T.T.C. exigible à la signature du bail

-T5 et plus :

Forfait de 490€ T.T.C. exigible à la signature du bail

Location de locaux commerciaux, industriels ou professionnels

-15% H.T. du loyer annuel H.T., à la charge du preneur

Location de parking, garage ou box

-120€ T.T.C. à la charge du preneur